

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Correspondance romaine. — V Frères des Quarante-Heures. — VI Une page d'histoire. — VII Nouvelles religieuses. — VIII Union Saint-Jean. — IX Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 24 mars

On annonce :

Les divers offices de la semaine ;

La collecte pour les lieux saints ;

Dans le dioc. de Joliette, la collecte, le jour de Pâques, pour les séminaristes ;

Dans le dioc. de Montréal, annivers. de l'élection de Mgr l'archevêque.

C'est samedi midi qu'on remplace l'Angelus par le Regina cæli, si on le sait de mémoire.

L'office de l'Annonciation est remis du 25 mars au 8 avril ; la neuvaine peut commencer le 30 mars pour l'office, ou le 5 avril pour la solennité (1).

OFFICES DE L'EGLISE

La semaine du 24 mars

l'ESPRIT DE LA SEMAINE :

La semaine qui commence en ce jour est le temps le plus saint de l'année, et pour cela a été appelée la *semaine sainte* ou la *grande semaine*. Un chrétien animé d'une foi vive et d'une tendre reconnaissance envers l'auteur de son salut, se sent porté à redoubler de ferveur, de piété et d'esprit de pénitence, pour attirer sur lui une effusion plus abondante de grâces. Sorgesons à quel prix nous avons été rachetés et à ce que nous devons faire pour profiter d'un si grand bienfait. Soyons assidus aux offices divins les trois derniers jours de cette sainte semaine. Suivons, dans notre livre, avec attention et piété, les divers offices, méditons-en le texte, surtout le

(1) En faisant cette neuvaine, même privément chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2o une indulgence plénière en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 30 mars au 12 avril).

récit de la passion de Notre-Seigneur, racontée aujourd'hui, mardi, mercredi et vendredi. Formulons des résolutions pratiques et précises qui influenceront sur toute notre vie. Retirons de cette semaine un accroissement de foi, d'espérance et d'amour de Dieu et du prochain.

20 OFFICES DE LA SEMAINE :

Office du dimanche des rameaux, *semi-double privit.* ; à la fin des messes basses, dernier Evang. de la bénédiction des rameaux.

A la messe solennelle, après l'aspersion, bénédiction, distribution et procession des rameaux, une seule oraison ; chant de la Passion (selon S. Mathieu) ; préf. de la Croix. — A vêpres, ant. et ps. du dim., hymne *Vexilla Regis* (à genoux pendant la 6e strophe : *O Cruz Ave*), v. *Eripe me* ; au *Magnif.*, ant. *Scriptum est*.

La passion (selon S. Marc) se lit le mardi et (selon S. Luc) le mercredi.

Le jeudi, 28 mars

Office du JEUDI SAINT, *double de 1ère cl.* ; messe propre, (avec consécration des saintes huiles *dans les cathédrales*) ; reposoir et dépouillement des autels (suivi en quelques églises du lavement des pieds et de la récitation des vêpres).

Après la messe du jeudi saint jusqu'à la communion de celle du samedi saint, les fidèles ne peuvent communier à l'église, ni dans aucune chapelle.

Le vendredi, 29 mars

Chant de la Passion (selon S. Jean) ; oraisons diverses ; dépouillement et adoration de la croix ; procession et messe des *présanctifiés*.

Le samedi, 30 mars

Bénédiction du feu nouveau, des grains d'encens et du cierge pascal : (lecture ou) chant de 12 prophéties (et bénédiction de l'eau *dans les églises où l'on baptise*) ; litanies des saints spéciales (chaque invocation répétée) et messe *double de 1ère cl.* ; une seule oraison, préface de Pâques.

Le samedi saint, les fidèles peuvent recevoir la communion à la messe, ou après la messe, mais non avant.

C'est le samedi saint, à midi, qu'on remplace l'Angelus par le Regina cœli ; ceux qui ne le savent pas par cœur peuvent gagner les indulgences en continuant de réciter l'Angelus.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 7 avril

Comme le dimanche de *Quasimodo* est privilégié contre tout office de 1^{re} cl. (Rubr. génér. du brev. titre x, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre vi ; décret génér. du 2 déc. 1896, III, n. 3754).

Tous les autres titulaires, outre S. Joseph et l'Annonciation qui tombent entre le 18 mars et le 27 avril, n'auront, cette année, leur solennité que le 28 avril.

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 13 février 1907.



On ne sait qu'inventer contre l'Église. Contre elle tout mensonge semble bon, même quand il n'est pas vraisemblable. Une revue, *Lettre de Rome*, seconde émanation du journal *l'Italie*, organe français anticatholique, a publié gravement, sous la rubrique autour du Vatican, un article auquel il avait mis le chapeau suivant : " Texte d'un document *secret* prouvant que Pie X continue de donner aux évêques français les biens d'Église séquestrés ". On devait s'attendre à quelque révélation sensationnelle capable de révolutionner la diplomatie. Mais tout d'abord, quand bien même le pape continuerait à donner aux évêques français les biens que le gouvernement leur prend, il n'y aurait à cela aucun mal. Le pape ne reconnaît pas le principe que la force prime le droit, et toutes les saisies du monde n'empêcheront pas que ces biens n'appartiennent légalement et réellement devant Dieu à l'Église. C'est la façon de protester du Saint-Siège ; et de plus, les censures comminées contre les acheteurs des biens ecclésiastiques prouvent à l'évidence que l'Église retient si bien ces immeubles comme siens, qu'elle excommunique ceux qui veulent les acheter sans son consentement exprès et sans souscrire aux conditions qu'elle pose. L'auteur de cet article a donc enfoncé une porte ouverte et il est le seul à ne pas s'en apercevoir.

— Mais quel est donc ce document *secret*, dont il a eu la bonne fortune d'avoir la communication. Ce n'est autre chose que la position consistoriale pour l'évêché de Soissons conféré à Mgr Péchenard. Ces propositions ne sont nullement secrètes, et la preuve est que tous ceux qui en désirent peuvent se les procurer. Ma bibliothèque contient six volumes reliés de ces documents qui, à vrai dire, n'offrent pas grand intérêt. Ils ne font en effet que se répéter, et la seule variante que l'on y trouve est le nom et une biographie assez vague du prélat promu. Mais je parie bien qu'un certain nombre de personnes s'indigneront contre les prétentions pontificales, et déclareront solennellement que le pape outrepassant ses droits il faut le mettre à la raison.

— Le consistoire est assez prochain, car il sera tenu probablement

dans le commencement de mars ou vers le milieu du mois. Mais d'après les renseignements qui arrivent, il semble qu'il n'y aura pas de promotions de cardinaux. Les vides du Sacré Collège ne sont pas encore assez sensibles pour obliger le pape à nommer des cardinaux de curie ; et d'autre part, il voudrait réserver ces promotions, qui sont un événement joyeux dans l'Église, pour son jubilé qui commencera le 18 septembre prochain. Régulièrement le pape ayant été ordonné le 18 septembre 1858, son jubilé ne commencerait que l'année prochaine à cette date ; mais comme on a fait pour Léon XIII, on devancera l'époque, de telle sorte que ces fêtes se termineront par la messe jubilaire que le Souverain-Pontife célébrera l'année prochaine. Des canonisations et des béatifications uniront l'Église du ciel à celle de la terre, et il faut espérer que l'Église souffrante ne sera pas oubliée et ressentira elle aussi, par la miséricorde divine, les effets bienfaisants de ces fêtes jubilaires.

— On donne pourtant comme certaines les promotions cardinalices de deux prélats français. Le premier serait Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, qui compte 33 ans d'épiscopat et est l'un des plus vieux évêques de France. L'éloge de ce prélat n'est point à faire, et il justifie d'avance l'honneur qui viendrait empourprer sa verte vieillesse. On donne comme autre promotion celle de Mgr Luçon, ancien évêque de Belley, et maintenant archevêque de Reims. Tout le monde s'accorde à dire qu'un pareil choix ne saurait être plus heureux. Ce prélat a déjà vingt ans d'épiscopat, et ce sont précisément ses brillantes et solides qualités d'administrateur jointes à un véritable talent oratoire dont il a fait preuve dans le diocèse de Belley, qui l'ont fait désigner pour le siège archiepiscopal de Reims. Mais encore une fois, tout cela est un bruit qui court, car le Souverain-Pontife n'a point encore parlé.

— L'accord continue à être complet entre le pape et les évêques français, qui de leur côté forment un bloc que toute l'habileté gouvernementale n'a pu entamer. Aussi il est naturel que le gouvernement cède de nouveau, une quatrième ou une cinquième fois, si ce n'est pas une sixième. M. Briand, après avoir déclaré qu'il ne pouvait pas accepter l'ultimatum des évêques, après l'avoir écrit, et envoyé des circulaires qui l'exposaient clairement, a donné des

explications qui faisaient dire à ses écrits le contraire de ce qu'ils signifiaient. Les évêques ont eu la politesse de ne pas s'en apercevoir. Il avait espérer obtenir la paix à bon compte et avait cru à une soumission qui n'est point venue. Alors il a négocié et essayé d'une demi concession espérant amadouer les catholiques. Le jeu n'ayant pas réussi, il en a tenté une seconde ; bref, pour être court, il a fini par aller précisément où le voulaient le pape et les évêques de France.

— Mais cela durera-t-il ? Je ne le crois pas. La République française, et il serait plus exact de dire la Révolution française, doit forcément, en vue des éléments qu'elle contient et de ceux qui la poussent par derrière, aller plus loin dans la voie de la persécution. Elle y suivra la route tracée par ce qu'elle appelle " les grands ancêtres ". Et la meilleure preuve en est qu'il est arrivé en France, pays libre s'il en fut (au moins sur le papier que nous avons eu et avons encore le délit de messe. Qui aurait pu le croire il y a dix ans ? Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que personne ne semble s'en soucier, et qu'on a laissé des prêtres payer des amendes et faire de la prison pour avoir célébré la sainte messe.... Nous avons maintenant une accalmie imposée par des raisons politiques, et surtout par la nécessité de faire passer le gros morceau de l'impôt sur le revenu ; mais, cette question vidée, on reviendra comme diversif à la persécution contre l'Église. Et après le délit de messe publique, nous verrons le crime de messe privée qui, en 1793, était puni de mort. Sans doute, le gouvernement ne veut pas actuellement de culte privé qui ferait fermer les églises ; mais on y arrivera, et alors il poursuivra le culte privé avec plus de rigueur encore qu'il n'a persécuté le culte public. Et tout cela au nom de la liberté et des immortels principes de 1789, qui disent précisément le contraire et assurent à chacun le libre exercice de sa religion.

DON ALESSANDRO.

Prières des Quarante-Heures

MERCREDI,	20	MARS	— Saint-Janvier.
VENDREDI,	22	"	— Nazareth.
DIMANCHE,	24	"	— Patronage d'Youville.
MARDI	26	"	— Hospice Gamelin.

UNE PAGE D'HISTOIRE

UELQUES lecteurs se sont émus en lisant un article paru dans *La Vérité* du 2 mars. Habités qu'ils sont à vénérer les prêtres de Saint-Sulpice, ce n'est pas sans une profonde tristesse qu'ils ont lu ces lignes étranges que M. Paul Tardivel a signées : « Les démêlés des Sulpiciens avec Mgr Fèvre ont été jugés à Rome, et malgré l'influence de cette puissante communauté ecclésiastique et l'appui de plusieurs évêques français, les pages de l'histoire de l'Eglise consacrées par Mgr Fèvre à démontrer les erreurs et les attaches gallicanes et jansénistes de ces messieurs ont été maintenues dans leur intégrité ».

Et dans une petite note au bas de la page, l'auteur ajoutait que : « tout dernièrement, dans une lettre parue dans *La Patrie* et qui est restée sans réplique, Mgr Fèvre remettait de nouveau les choses au point ».

Tous les lecteurs avertis ne peuvent que déplorer la façon dont Mgr Fèvre a travesti les événements qui ont trait à notre vie nationale et religieuse, dans sa continuation de *l'Histoire de l'Eglise* de l'abbé Rohrbacher. Mais ce n'est pas là le point en question aujourd'hui. Il s'agit de *l'Histoire de l'Eglise* de l'abbé Darras. Et nous voulons tout simplement rétablir les faits dans leur stricte intégrité. C'est un hommage de piété filiale à nos maîtres vénérés, dont Mgr Touchet a dit d'une façon si éloquente dans un article du *Correspondant* de janvier 1905 : « L'enseignement des Sulpiciens fut toujours d'une orthodoxie irréprochable. Aucun des fort nombreux ouvrages sortis de leur plume ne figure au catalogue de l'Index. Le jansénisme même, qui infesta, au dire de Fénelon, la plupart des communautés de Paris, ne les a jamais entamés ».

Est-il donc bien vrai que les graves accusations de Mgr Fèvre contre les Sulpiciens ont été maintenues à Rome ? Ouvrons un livre intitulé : *Observations sur quelques pages de la continuation de l'Histoire de l'Eglise de l'abbé Darras*. Nous y trouvons à la page 150 et suivantes le bref de Léon XIII à M. Icard, alors supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice. Et nous voyons que Léon XIII n'a pu se défendre : « d'une émotion pénible en présence de l'opposition malveillante soulevée contre la Congrégation de Saint-Sulpice et des imputations qui tendent d'une manière indigne à diminuer, aux yeux du public, son crédit et sa réputation ».

Et Léon XIII continue : « Pour vous, très cher fils, fort des suffrages si graves et si honorables dont votre Compagnie ne cesse d'être l'objet, vous pouvez surmonter votre tristesse et relever votre courage, vous êtes en droit de mépriser les attaques de vos détracteurs ».

Le Souverain-Pontife annonce ensuite qu'il va prendre des mesures qui montreront, dit-il : « combien votre honneur et votre considération Nous tiennent au cœur ».

Ces mesures quelles furent-elles ? Le 31 juillet de l'année 1886, Son Eminence le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, écrivait, au nom du Saint-Père, à Mgr l'archevêque de Paris une lettre dont nous donnons quelques extraits :

Illustrissime et révérendissime Seigneur,

« Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime connaît bien la pénible impression qu'a produite, non seulement dans la Congrégation de Saint-Sulpice, la manière dont Mgr Fèvre a parlé, dans son Histoire de l'Eglise, de cet institut bien méritant, mais encore sur un grand nombre d'évêques français, qui, comme vous, se sont adressés au Saint-Père pour déplorer les inqualifiables attaques de cet historien ».

« Sa Sainteté a éprouvé un vif déplaisir de cette publication, et pour apporter au mal un remède convenable, Elle a adressé au révérendissime Icard, supérieur des Sulpiciens, un bref dont vous trouvez ci-joint une copie. Pour que le bref produise son effet, le Souverain-Pontife désire que Votre Seigneurie fasse venir auprès d'elle Mgr Fèvre, et que, lui donnant une copie du bref, elle l'amène à le faire imprimer dans le premier volume qu'il publiera de son Histoire, en l'accompagnant de l'adhésion qui est due aux jugements de Sa Sainteté, et de la rétractation nécessaire des choses avancées par lui *inconsidérément en son histoire* ».

Le cardinal Jacobini continue : « De plus, c'est la volonté du Saint-Père que vous avertissiez le libraire-éditeur de l'ouvrage de se prêter de bonne grâce à ces *insertion, adhésion et rétractation*, le prévenant que, dans le cas contraire, le Saint-Siège se verrait amené à désavouer et à prohiber sa publication ».

Après tout cela, comment peut-on affirmer que : « les pages de l'histoire de l'Eglise consacrées par Mgr Fèvre à démontrer les erreurs et les attaches gallicanes et jansénistes de ces messieurs ont été maintenues dans leur intégrité ».

De son côté, Mgr l'évêque de Langres, ordinaire du diocèse de Mgr Fèvre, s'intéressait vivement à toute cette affaire. Ayant reçu communication du rapport de l'archevêque de Paris, il écrivit une lettre au Saint-Père. En voici quelques extraits : « Mgr l'archevêque de Paris a été chargé par Votre Sainteté de la mission d'amener l'auteur à une *rétractation* nécessaire. Les efforts qu'il a faits dans ce sens et les résultats peu satisfaisants qu'il a obtenus, sont relatés dans un rapport destiné à être placé sous les yeux de Votre Sainteté ».

Pressé de toutes parts, Mgr Fèvre dut cependant s'exécuter, et il écrivit enfin les lignes suivantes : « Désireux d'obéir en

· tout aux volontés du Saint-Père, et de nous conformer aux instructions qui nous ont été transmises de sa part, nous faisons imprimer à la fin de ce XL et dernier volume le bref donné à la Compagnie de Saint-Sulpice. Nous déclarons adhérer avec une soumission filiale aux jugements de Sa Sainteté et nous rétractons tout ce qui, dans notre Histoire, peut être en contradiction avec le bref sus-mentionné du 10 juillet 1886 ».

Ces quelques notes suffisent à montrer que les messieurs de Saint-Sulpice ont toujours été et sont encore dignes de notre vénération. Ils sont toujours ces : « maîtres admirablement sages », dont parle Mgr Touchet, « tous coulés dans le même moule ; disons mieux, taillés dans le même crystal de vertus très limpides et très simples ; tous modestes, laborieux sans bruit, pieux sans faste, austères sans ostentation, soumis aux évêques sans flagornerie, dévoués aux prêtres sans faiblesse, appliquées, désintéressés ».

UN ANCIEN DE SAINT-SULPICE DE MONTRÉAL.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le carême à la cathédrale. — *Quatrième conférence de M. le chanoine Gauthier.* — Au point de vue moral et intellectuel, les nations protestantes sont-elles supérieures aux nations catholiques ? telle est la question très pratique à laquelle veut répondre cette conférence.

La notion de l'Eglise, la notion et la mission de l'autorité, dont il nous a été parlé les trois dimanches précédents, expliquée d'abord le savant prédicateur, ne sont pas sans doute les seuls sujets à propos desquels des divergences doctrinales nous séparent des protestants. Il y aurait beaucoup à dire sur la grâce, sur les sacrements, sur le culte extérieur. M. le chanoine Gauthier y reviendra peut-être, « s'il plaît à Dieu »,

une autre année ; il estime plus pratique de traiter tout de suite le sujet que nous avons dit ; « car ils deviennent trop nombreux parmi nous ceux qui font peser sur la doctrine catholique la responsabilité de ce qu'ils appellent dédaigneusement notre infériorité ».

L'objection tirée de la prétendue supériorité des nations protestantes remonte au temps du Concordat de Napoléon Ier avec le pape Pie VII, auquel l'institut de France sembla vouloir répondre en couronnant « l'Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther ». Les arguments contenus dans ce mémoire furent réédités après la guerre franco-prussienne de 1870, et après la guerre hispano-américaine de 1899.

« Les nations protestantes, dit-on, sont supérieures, et cela provient de ce que le catholicisme est basé sur le mépris du monde et la soumission, tandis que le protestantisme est une doctrine de liberté et de progrès ».

L'orateur écarte d'abord la question de la « supériorité morale ». On ne peut jamais savoir la valeur d'une conscience humaine. Le portrait qu'on nous trace de Luther, ne nous le donne pas comme un modèle, au contraire. Sans doute il y eut chez les protestants « des âmes hautes et nobles », un Pussy, par exemple, un John Keeble, un John Wesley ; mais cela s'explique du fait que la réforme a laissé dans les âmes plus d'un principe catholique et qu'elle emprunte visiblement aux pratiques catholiques — Wesley entre autres. — Il n'en reste pas moins vrai que la doctrine du self-arbitre et de l'inutilité des œuvres, ouvre la voie à tous les débordements. « Le besoin de renoncement, de discipline, d'obéissance et de vie sainte, qui est dans les âmes, n'est peut-être pas incompatible avec l'esprit de la réforme, mais seul le catholicisme peut lui donner « une satisfaction régulière et organisée », et les sacrements catholiques, mieux que les rites trop froids des protestants, savent étancher la soif des âmes qui soupirent après l'union avec Dieu ». — (Francis de Pressensé).

Quant à la « supériorité intellectuelle » des nations protestantes, n'est-ce pas un préjugé courant ? Depuis quatre siècles dans les sciences, dans les arts, en théologie, en ascétisme, en éloquence, en littérature, les nations catholiques sont-elles à

ce point inférieures ? Bien hardi qui le soutiendrait. Allons plus loin. Avant Luther, surtout depuis saint Thomas, l'Eglise ne possédait-elle pas, au simple point de vue humain, un ensemble de vérités qui étaient sans conteste le fruit des plus belles spéculations de l'esprit humain ? Mais, dit-on, cette doctrine était figée à l'ombre des dogmes, tout comme « les saints de pierre sont fixés dans les vitraux des vieilles cathédrales » ; l'Eglise n'était pas libre. Et c'est Luther qui fut le grand émancipateur. Halte-là !

L'« œuvre de Luther » et du protestantisme, la voici. Dans les écrits de la première réforme se trouve le réquisitoire le plus complet contre toutes ces prétendues émancipations. La raison est avilie et méprisée, c'est, selon Luther, « la fiancée du diable » et « la bête que les vrais croyants baillonnent ». La liberté de pensée, on la supprime : Luther et Mélancthon supplient les princes d'empêcher telle ou telle opinion de circuler. La « culture intellectuelle ? » cette souplesse du génie grec et cette concision du génie latin, que les moines du moyen-âge avaient conservées, Luther les veut détruire ; les quatre facultés des universités, ce sont pour lui les quatre soldats qui, d'après la légende, ont crucifié le Christ. La science est inutile et pernicieuse. Les pays allemands se dépeuplent d'écoles. Les études bibliques elles-mêmes sont faussées. « Si nous avons contre nous les naïvetés de quelques vieilles chroniques, les protestants ont, eux, les faux documents des « centuriateurs de Magdebourg ». Toute la philosophie d'Aristote est appelée diabolique. En deux mots, la décadence est complète, au moins pour ce siècle. Sont-ce là des titres de supériorité ?

Et après Luther et son siècle ? La raison humaine a repris ses droits, mais en les exagérant. Luther avait eu, par instants, pour les Ecritures, une dévotion de génie. Mais la critique qui est née de son principe du libre-examen n'a plus connu de bornes. Elle a fait du Christ « un simple mortel ». L'autorité de la tradition une fois disparue, la foi est devenue un phénomène de la conscience et le dogme l'expression d'un état d'âme. « Malgré les objections, explique Lessing, la religion doit être intangible dans le cœur de ceux qui ont acquis le

sentiment intime de ses vérités ». Voilà la doctrine de religiosité vague à laquelle on arrive. D'ailleurs, « une religion ainsi faite n'est bonne que pour les aristocrates, c'est l'émiettement des opinions individuelles, selon le mot de Gabriel Monod, le protestantisme n'est plus qu'une collection de formes religieuses de la libre-pensée ».

Encore une fois, sont-ce là des titres de supériorité ?

Mais la libre-pensée, qui est l'aboutissant logique du protestantisme, a-t-elle des droits à la supériorité intellectuelle ? On peut lui reprocher d'abord — à cette religion nouvelle, de n'être plus un bienfait commun. Dans le catholicisme, au contraire, le culte est à la portée de tous et la vérité est par l'autorité communiquée à tous. On peut lui reprocher aussi de porter avec elle sa propre condamnation ; car enfin, de même qu'en histoire, en médecine et en mathématiques on n'est pas libre de croire que César est un mythe, que 2 et 2 font 5 et que, après les expériences de Pasteur, la génération spontanée existe, de même, en matière doctrinale la liberté de pensée doit avoir ses règles et ses limites. D'où il suit — parce qu'il y a des vérités d'ordre différent, qui n'ont ni le même objet, ni le même domaine, ni la même méthode — que la foi du catholique n'est pas opposée à la vraie science. La science ne peut rien contre le dogme. Son objet propre est une coordination de faits, elle n'a ni le droit ni les moyens de dogmatiser sur l'absolu. Le concept de la science a été faussé par ceux que Brunetière appelait « ces canailles d'encyclopédistes », Voltaire et Rousseau. Ils sont sortis de leur domaine, quand au credo catholique ils ont opposé un autre credo. D'où il suit également qu'on n'est pas en droit, ici au Canada, de reprocher à l'Eglise d'avoir surveillé d'une façon trop étroite la formation intellectuelle de notre race. Elle a eu raison d'enrayer la circulation des idées fausses et de refuser les mêmes droits à l'erreur qu'à la vérité. « Faites-moi des hommes qui croient — disait Napoléon à Fontaines — ceux qui ne croient pas, on ne les gouverne point, on les mitraille ».

D'ailleurs, l'enseignement catholique est-il si inférieur vraiment ? D'après un journal de New York, sur 50,000 diplômés des écoles publiques de la grande ville qui sollicitent des positions, — ils coûtent 20 millions à l'Etat — alors que 5,000

positions sont vacantes, aucun n'obtient ce qu'il demande, et on se tourne vers les élèves des écoles paroissiales. Voilà un fait qui en dit long ! Qu'on lise les deux volumes de Georges Goyau sur l'« Ecole d'aujourd'hui », et l'on verra où va la France depuis vingt-cinq ans. Ici se pose naturellement la question si vivante de l'ingérence de l'Etat dans l'école, non plus pour aider l'Eglise, mais contre elle. D'après Taine, l'action de l'Etat est dispendieuse et souvent pernicieuse. Car la politique va-t-elle jamais sans paralyser bien des choses ? Sans doute il est encore des hommes d'Etat qui considèrent la politique comme l'art de mener le peuple, non où il veut, mais où il doit. Mais combien d'autres qui ne voient dans la politique que « l'art de conserver leur place et de garder pour cela des opinions moyennes », si même ils n'y voient pas « l'art de travailler les électeurs au son de la grosse caisse », ou celui, plus criminel encore, « de leur arracher des votes en flattant leurs pires instincts ». Eloignons donc l'école de l'esprit sectaire, conclut le prédicateur, et laissons-la sous l'influence de l'Eglise. « Je veux croire, dit-il exactement pour terminer, qu'il n'est pas un patriote éclairé qui observe ce qui se passe partout ou l'anti-cléricalisme a fait ses preuves, et qui ne désire qu'une pareille question, qui touche aux ressorts les plus profonds de la vie nationale, soit pour jamais soustraite à l'esprit sectaire ». « Qu'elle soit plutôt résolue dans cette esprit de prudence, de mesure, de liberté intellectuelle, qui est l'esprit du vrai catholicisme. Personne assurément, pour notre paix présente et la sécurité de notre avenir, ne voudrait qu'on mette à l'écart la force divine que notre catholicisme représente ».

Le carême à Notre-Dame. — *Quatrième conférence du Rév. Père LeMarchand* — Notre-Seigneur Jésus-Christ est donc venu apporter au monde le salut, la lumière et la vie. Ce furent les trois sujets traités dans les conférences précédentes. Le Père prédicateur parle cette fois du mariage chrétien qui est pour les familles des croyants le grand principe de vie, la lumière qui éclaire et la force qui sauve.

Le premier principe de la famille humaine, c'est le dévouement paternel et maternel des deux époux. Le premier but du mariage, c'est l'enfant. Or il faut du dévouement au père pour

accepter la charge de la paternité, les responsabilités qu'elle fait encourir et le travail persistant qu'elle exige et exigera. Et il faut l'amour du sacrifice au cœur de la mère, pour porter, mettre au monde, nourrir, garder, soigner et élever ceux qui naissent d'elle. Ceux qui ne croient pas ou bien ont peur de la paternité ou de la maternité et ne se marient pas, ou bien, ils la limitent par « la stérilité volontaire » et se contentent d'almer leurs rares enfants d'un « amour tout animal ».

« Tandis que, dans les mariages chrétiens, dit textuellement le prédicateur, on voit autour de la table des enfants nombreux comme les rameaux de l'olivier. C'est la grâce sacramentelle qui donne au père les saintes énergies, les tendresses qui lui permettent de travailler toujours, toujours, sans repos, pour ces petits êtres qu'il a créés ; c'est elle, cette grâce qui met au cœur des mères la patience, la résignation qui les font souffrir sans se plaindre, qui les font souffrir pour ces petits êtres qu'elles doivent donner à Dieu. Voilà ce qu'a fait Jésus-Christ. Il l'a fait dans vos âmes, je l'espère ; saluons donc avec reconnaissance cette grâce bénie du dévouement. C'est elle, ô Jésus, c'est elle qui a fait ces deux êtres que je ne puis nommer sans une émotion indicible, mon père, ma mère !

Non seulement la famille doit donner des enfants à l'Eglise et à la société, mais elle doit aussi faire l'éducation de l'enfant et donner un peu de bonheur, tout le bonheur possible, aux époux. Il faut pour cela que le mariage soit indissoluble. Qui lui donnera de l'être ? L'orateur explique que ce n'est ni le cœur, ni la raison. Et en quel langage magnifique il parle des faiblesses du cœur par exemple ! nous citons :

« Ah, je reconnais que le cœur humain est capable de nobles et de généreux dévouements ; je reconnais, lorsqu'un je une homme et une jeune fille échangent leurs serments, au printemps de leur vie, qu'ils n'ont aucune arrière-pensée de rupture, ni de partage ; ils savent que l'amour est éternel de sa nature, ils savent que l'on ne peut pas aimer que pour un mois, une année, ou pour dix années ; ils savent aussi que l'on ne peut pas aimer à trois, et c'est de toute leur âme, c'est de toute leur volonté, du plus ardent des vœux qu'ils se jurent une amitié, un amour éternel, c'est vrai ; mais je sais aussi que le cœur humain est la chose la plus changeante, la plus mobile que l'on puisse rencontrer. Qu'ils viennent à trouver sur la route un objet en apparence plus aimable que celui auquel ils s'étaient donnés ; qu'ils viennent à se lasser de cette vie qui leur apporte dans un continuel recommencement, les mêmes joies, les mêmes peines aussi, et de cet amour qui semblait éternel, il ne reste plus

rien. L'homme se réveille comme d'un songe ; ce qu'il adorait hier, il s'aperçoit aujourd'hui qu'il ne l'aime plus. C'est la réalité cela, et c'est pourquoi dans toutes les âmes qui sont laissées à leurs seules forces, c'est pourquoi dans tous les pays où l'on ne veut compter que sur le cœur humain, l'indissoluble unité de la famille n'existe pas".

Si ce n'est ni le cœur ni la raison qui peuvent assurer l'indissolubilité nécessaire pour l'éducation des enfants et pour le bonheur des époux, qui donc le pourra ? Jésus-Christ.

" C'est sa grâce sacramentelle qui perfectionne l'amour humain — nous citons encore — c'est elle qui purifie le regard de l'homme et qui lui fait trouver aimables les cheveux blancs et les défauts de la vieillesse ; c'est elle qui met dans le cœur des époux cette conjugale patience qui l'affermi contre le choc des défauts qu'il pourrait rencontrer dans celui ou dans celle qu'il aime ; c'est elle, cette grâce, qui rend l'amour juste et miséricordieux, en lui apprenant que si on le fait souffrir, nous aussi, nous faisons souffrir, et que c'est dans la vie à deux du mariage que s'applique surtout cette parole du Christ : " Pardonnez les défauts les uns des autres " ; c'est elle enfin, qui suggère au cœur des époux cette sainte industrie de la confiance et de la réconciliation ; c'est elle qui montre le devoir dans sa vérité immaculée ; c'est elle qui met au cœur de l'homme la force de le suivre. Saluons donc le Christ Jésus, le Bienfaiteur de la famille humaine ! C'est Lui qui par sa grâce sacramentelle nous a donné des pères et des mères non seulement dévoués, mais des pères et des mères unis jusqu'à la mort. C'est Lui qui, par conséquent, a fondé notre foyer, ce foyer paternel vers lequel notre souvenir nous reporte avec tant d'émotion, ce foyer où nous ne trouvons en spectacle que le bonheur et que l'amour. Merci, ô Jésus ! "

Voilà pour la famille, dans le mariage chrétien, l'œuvre de Jésus-Christ : il donne le dévouement, il assure l'indissolubilité. Que reste-t-il à faire aux chrétiens ? Il leur faut garder la loi ! Il leur faut recourir à la grâce sacramentelle ! Et, après avoir développé rapidement ces deux points, le Rév. Père arrive à cette vibrante péroraison, aussi solide de fond qu'élégante de forme, que nous citons encore :

" J'entends, mes frères, tous les jours, — vous l'avez entendu comme moi, — la plainte qui monte de nos sociétés modernes : il n'y a plus de familles patriarcales comme autrefois. Cela c'est trop évident, s'il n'y a plus de familles où les époux se sentent heureux, s'il n'y a plus de familles où les enfants reçoivent cette éducation, cette vertu qui fait d'eux des hommes de devoir : les sociétés sont bien malheureuses. Si je pou-

vais, mes frères, parler au monde, je lui crierais de toute la force de ma voix et de mon ardeur apostolique : " Oh ! monde, c'est de ta faute, tu as renoncé à Jésus-Christ ; c'est de ta faute, tu as démoli sa loi ; c'est de ta faute, tu n'as pas voulu de son sacrement. De quoi te plains-tu ? Reviens à Lui, reviens à la grâce qu'il t'offre, reviens à la lumière qu'il fait briller à tes yeux ". Mais le monde ne m'entend pas ! J'espère que vous du moins, qui êtes chrétiens, vous entendrez cette parole ; j'espère que vous tous, vous serez des époux chrétiens, et chrétiens jusqu'au fond de l'âme, des époux qui ne reculent pas devant les exigences et les sacrifices des charges paternelles et maternelles, des époux unis aussi dans un amour très doux, parce qu'il a été béni par Jésus-Christ ; des époux unis dans un amour éternel que rien au monde ne pourra briser, et lorsque viendra l'heure des récompenses, à la voix de vos enfants qui vous béniront de leur avoir donné la vie se joindra, mes frères, la voix de Dieu qui vous remerciera de lui avoir donné des enfants et d'avoir sauvé votre âme. Ainsi soit-il "

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, le 13 mars 1907.

M. l'abbé Nicolas-Azarie Dugas, curé de Maisonneuve, décédé le 27 février dernier, était membre de la *Section d'une Messe* de l'Union Saint-Jean.

G. DAUTH, ch.

Secrétaire de l'Union Saint-Jean

AUX PRIERES

Sœur Marie-Eulalie Perrin, des Sœurs de Charité de l'Hôpital-Général de Montreal, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Nicéphore, née Eulalie Gézeron dit Brulot, professe coadjutrice, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

Mme François St-Aubin, décédée à Montréal.

Mme Isaac Roy dit Lauzon, décédée à Montréal.

Mme Napoléon Chicoine, décédée à Laprairie.

M. Barnabé Wisselle, décédé à Saint-André-Avellin.